

Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2025

Le vingt-sept juin deux mil vingt-cinq à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal a été réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benoit HUE, Maire, à la suite de la convocation adressée le 23 juin 2025 et conformément à l'ordre du jour annoncé.

Présents : M HUE, Mme JOURDAN, M NARCY, Mme LAGARDE Mme DESHERBAIS, Mme ARIBAUD, Mme CASTEL, M DROUET, Mme HERTEL, Mme VIGER

Absents excusés : Mme AUBIN avec pouvoir à Mme VIGER
Mme GOMEZ avec pouvoir à Mme CASTEL
M GOURLAOUEN avec pouvoir à M DROUET
M VILLALBA

Mme CASTEL est désignée secrétaire de séance

Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 11 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2025 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire donne la parole aux Docteur Masson et Leys Bourhrous qui sont venues présentées le projet de centre médical en cours de construction route de Rouen.

Docteur Leys Bourhrous explique que ce projet a été mis en œuvre pour répondre à une demande et proposer une offre facile d'accès à tous.

Le futur centre médical rassemblera plusieurs professionnels de santé dont les médecins du cabinet médical actuel et les infirmières. Viendront s'ajouter des dentistes et des professionnels du paramédical.

La fin des travaux est prévue pour le printemps 2026 et une ouverture officielle pour le second semestre 2026. Actuellement, tous les délais sont tenus.

Une question demeure : un cheminement jusqu'au cabinet médical avec la mise en sécurité des usagers piétons et cyclistes.

Monsieur le maire répond à cette question en indiquant que la commune bénéficie d'une enveloppe de travaux avec la Métropole Rouen Normandie et qu'il est envisagé d'utiliser une partie de ces fonds pour aider au mieux à la mise en sécurité.

Il ajoute qu'un chemin piétonnier passera devant le cabinet et rejoindra le château d'eau et Thalès. Les travaux devraient débiter d'ici peu

Délibération n° 2025-18 : Métropole Rouen Normandie : Approbation du rapport de la CLECT du 12 mai 2025 relatif au transfert de la piste d'athlétisme.

Monsieur le maire explique que le sujet fait débat car les chiffres présentés dans le dossier et transférés à la Métropole Rouen Normandie semble peu élever pour un stade de cette envergure.

Un débat s'en suit sur le transfert de cet équipement mais également sur les arguments de la Métropole et les explications données et insuffisantes.

Tout le conseil s'accorde sur une clarification des chiffres.

Monsieur le maire rappelle que le sujet doit tout de même faire l'objet d'un vote.

Vu le conseil municipal ;

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.5211-28-4 du CGCT ;

Vu le code général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le décret n°2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole en date du 12 février 2024 qui a déclaré d'intérêt métropolitain la piste d'athlétisme située dans le stade Jean Adret à Sotteville-lès-Rouen

Vu le rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées de la métropole Rouen Normandie en date du 12 mai 2025,

Considérant :

- Que le conseil de la Métropole en date du 12 février 2024 a déclaré d'intérêt métropolitain la piste d'athlétisme située dans le stade Jean Adret à Sotteville-lès-Rouen à partir du 1^{er} septembre 2024 ;

- Que les modalités de transfert de la piste d'athlétisme du stade Jean Adret situé sur la commune de Sotteville-lès-Rouen ont été étudiées par la CLECT du 12 mai 2025 ;

- Qu'il convient de se prononcer sur le rapport d'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert de la piste d'athlétisme du stade Jean Adret ;

- Qu'il y a lieu de se prononcer sur ce rapport dans les termes de l'article L.5211-5 du CGCT ;

*** L'ensemble du conseil municipal décide de s'abstenir.**

Etant membres de bureaux d'associations, Monsieur le maire demande à Mesdames Hertel et Viger de bien vouloir sortir pour la délibération suivante

Délibération n° 2025-19 : Approbation des Subventions aux Associations

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Narcy, adjoint délégué aux associations qui présente les montants de subventions décidés par la commission.

- ASV5-Club de foot 5 villages	1000 €
- Jardin Part'Age :	500 €
- Les Blés d'Or :	300 €
- Quélafé :	500 €
- Yoga Ymare :	150 €
- Saint Vincent de Paul :	500 €
-	

Monsieur Narcy conclut cette présentation en indiquant que le montant total versé aux associations est de 2950 € pour un montant budgété de 4000 €.

Monsieur Narcy présente l'association St Vincent de Paul qui est une association caritative de Boos dont certains utilisent leurs services. La commission souhaite verser une subvention pour leur permettre de mener à bien leurs actions et améliorer leurs locaux.

Enfin, Monsieur Narcy explique qu'il a reçu une demande de l'association Handi-Sup domiciliée à Mont Saint Aignan et d'Andelle Natation domiciliée à pont Saint Pierre. Il ajoute qu'aucune subvention n'a été accordée car les demandes ne comportaient ni les documents requis, ni un montant de subvention. Par ailleurs, la commission souhaite verser une subvention aux associations de la commune et de celles avoisinantes.

Madame Aribaud demande une information complémentaire. En cas de création d'association au cours de l'année, une demande de subvention peut-elle être faite bien que la date de réception des demandes soit clôturée ? Monsieur Narcy répond par l'affirmative.

***Le conseil municipal à l'unanimité approuve la délibération. Mmes Hertel et Viger ne prenant pas part au vote.**

Délibération n° 2025-20 : Approbation d'une demande de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie pour les travaux du futur city stade.

Monsieur le maire rappelle que les travaux du futur city stade sont en réflexion. En effet, il est prévu que sur l'ancien city, une nouvelle construction. Cet espace pourra être utilisé par les boulistes mais également tout autre association ou la commune.

Le montant des travaux prévus est de 110 000 € avec les éclairages.

La commune financera les travaux. Toutefois, elle peut faire une demande de subvention auprès des administrations comme la Métropole Rouen Normandie ou le Département.

*** Le conseil municipal à l'unanimité :**

- **Approuve la demande de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie,**
- **Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette demande.**

Délibération n° 2025-21 : Approbation d'une demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime pour les travaux du futur city stade

Comme expliqué par Monsieur le Maire plus tôt, une demande de subvention pour les travaux du futur city stade sera également faite auprès du Département de la Seine-Maritime.

*** Le conseil municipal à l'unanimité :**

- **Approuve la demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime,**
- **Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette demande.**

Délibération n° 2025-22 : Approbation d'une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Pétanque et du Jeu Provençal pour les travaux du futur city stade

Le futur city stade sera utilisé régulièrement par l'Entente bouliste de Quévreville la Poterie. Aussi, Monsieur le maire souhaite faire une demande auprès de la Fédération Française de Pétanque et du Jeu Provençal.

Le montant des travaux prévus est de 110 000 € avec les éclairages.

*** Le conseil municipal à l'unanimité :**

- **Approuve la demande de subvention auprès de la Fédération Française de Pétanque et du Jeu Provençal,**
- **Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette demande.**

Délibération 2025-23 : Approbation d'une demande de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie pour la Rénovation de la salle de L'Europe

Monsieur le maire donne la parole à Madame Lagarde, adjointe en charge des travaux qui explique que des travaux sont prévus à la Salle de l'Europe durant l'été 2025.

Madame Lagarde indique que la chaudière est totalement changée, que des travaux de peinture seront faits ainsi que le changement de rideaux.

Le montant total des travaux est de 33 421,82 € HT.

*** Le conseil municipal à l'unanimité :**

- **Approuve la demande de subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie,**
- **Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette demande.**

Madame Lagarde termine en indiquant que le changement de chaudière au Groupe scolaire et l'isolation des plafonds ont permis des économies d'énergie significatives.

Délibération n° 2025-24 : Approbation d'une demande de subvention auprès du Département pour l'organisation du Trail de la Poterie

Monsieur le maire donne la parole à Madame Lagarde qui explique que cette année, lors de la Fête Communale des 19, 20 et 21 septembre 2025, un trail sera organisé : Le trail de la Poterie

Il se déroulera le 20 septembre 2025 et sera sur 2 tracés. Un de 5km et un second de 10 km. Il s'agit d'une course non homologuée. Le nombre de participants est limité à 499.

Les démarches administratives ont été effectuées auprès de la Préfecture et de la FFA. La gestion des inscriptions et du règlement de l'inscription seront confiés à l'application Klikego.

La commune dans le cadre de ce trail souhaite faire une demande de subvention auprès du Département.

*** Le conseil municipal à l'unanimité :**

- **Approuve la demande de subvention auprès du Département,**
- **Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette demande.**

Faisant partie du comité organisateur du Trail de la Poterie, Monsieur le maire demande à Monsieur Drouet de bien vouloir sortir pour les délibérations 2025-25 à 2025-27

Délibération n° 2025-25 : Approbation du Tarif d'inscription au Trail de la Poterie le 20.09.2025

Madame Lagarde explique que le tarif d'inscription pour chaque participant est de 5 €. Cette somme sera versée sur la Plateforme Klikego qui une fois le Trail clôturé reversera à la commune les sommes collectées moins le coût du dossard de 0.80 € par inscription. Le montant reversé à la commune sera alors de 4.20 €.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :**

- le tarif de 5 €,
- le reversement par la société Klikego à la commune des sommes perçues moins le coût du dossard de 0.80€ par participant soit 4.20 €

Délibération n° 2025-26 : Délégation à la société Klikego de la gestion administrative et financière des inscriptions au Trail de la Poterie du 20.09.2025

Madame Lagarde explique que le nombre de personnes souhaitant s'inscrire au Trail est déjà élevé. Afin de faire au mieux, il a été décidé de déléguer la gestion administrative et financière des inscriptions au Trail de la Poterie à la société Klikego qui gère ce genre de manifestation.

Les participants devront s'inscrire en ligne sur Klikego, apporter tous les justificatifs demandés et procéder au règlement de 5 €.

Une fois la manifestation terminée, la société reversera à la Commune le montant des inscriptions moins le coût du dossard de 0.80 € par participant. La somme perçue par la Commune sera de 4.20 €.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la délégation à la société Klikego de la gestion administrative et financière des inscriptions au trail de la Poterie.**

Délibération n° 2025-27 : Approbation du Règlement du Trail de la Poterie

Madame Lagarde indique qu'un règlement a été rédigé afin d'encadrer au mieux le Trail et de pouvoir répondre aux questions.

Celui-ci comporte la date du trail, les conditions d'inscriptions, les documents à fournir, le tarif, les distances des parcours et diverses informations importantes.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement qui sera annexé à la délibération**

Délibération n°2025-28 : Approbation du paiement des bons d'achat offerts aux vainqueurs du Trail de la Poterie et dépensés chez les commerçants participants ayant répondu favorablement.

Madame Lagarde indique que des récompenses seront attribuées aux trois premiers vainqueurs hommes, femmes, 5km et 10 km sous forme de bons d'achat pour un montant total de 300 €

Le premier remportera 30 €
Le second remportera 25 €
Le troisième remportera 20 €

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement des bons d'achats offerts aux vainqueurs chez les commerçants participants. La liste des commerçants sera annexée à la délibération.**

Délibération n°2025-29 : Approbation des tarifs de cantine et de garderie applicables au 1^{er} septembre 2025 et approbation du règlement périscolaire 2025/2026

Monsieur le maire donne la parole à Madame Jourdan en charge des affaires scolaires qui explique que dès le 1^{er} septembre 2025 qu'un nouveau marché de restauration scolaire sera mis en place pour 2 années avec l'actuel prestataire.

La commune bénéficiera d'un nouveau tarif d'achat du repas auprès de ce prestataire. Madame Jourdan explique que la commission des affaires scolaires a fait le choix d'imputer l'augmentation sur le prix du repas facturés aux familles.

Elle donne lecture des tarifs pour septembre 2025.

Cantine	1 ^{er} septembre 2024	1 ^{er} septembre 2025
Commune	4.50 €	4.55 €
Hors Commune	4.78 €	4.83 €
Pénalité	8 € le repas sans inscription	

Madame Jourdan ajoute que cette année pour éviter la même problématique qu'à la rentrée 2024, une close a été ajouté dans le règlement périscolaire. La désinscription au service de cantine d'un enfant dont la famille n'aura pas rendu la fiche de renseignement avant le 1^{er} septembre 2025. Si toutefois l'enfant était présent à la restauration scolaire, une pénalité de 8€ par jour serait appliquée jusqu'à réception de la fiche renseignement.

Enfin, madame Jourdan annonce que les tarifs de garderies sont inchangés.

*** Le conseil municipal approuve à l'unanimité :**

- Approuve les nouveaux tarifs de cantine
- Approuve le règlement périscolaire qui sera annexée à la délibération.

Délibération n°2025-30 : Approbation des nouveaux types et droits de concession et du règlement intérieur du cimetière

Monsieur le maire donne la parole à Madame Lagarde qui explique qu'un travail important a été effectué avec Mesdames Castel et Viger notamment en matière de types et droits de concessions.

En effet, actuellement, les concessions proposées sont des concessions trentenaires et cinquantenaires. Devant le peu de place restant dans le cimetière, un travail de reprise de concessions en état

d'abandon, des concession cinquantenaire, centenaires et perpétuelles a commencé.

Afin de trouver une solution facile à mettre en œuvre, il est proposé de nouveaux types de concessions : quinze et trente ans pour des concessions classiques, caverne, concessions mixte (cercueil/urne). Chaque concession pourra contenir jusqu'à quatre personne par emplacement ; un cercueil ou une urne correspondant à un emplacement.

Le colombarium est également proposé sur les mêmes durées. Chaque case du colombarium pourra contenir jusqu'à quatre personnes également.

Les tarifs sont adaptés en fonction du type de concession. Le prix proposé s'entend pour une place.

	Concession 15 ans	Concession 30 ans
FOSSE PLEINE TERRE Concessions classiques /cavernes/concessions mixtes (cercueil / urne)	125 €	250 €
CAVEAU Concessions classiques /cavernes/concessions mixtes (cercueil/urne)	150 €	300 €
Colombarium	200 €	400 €

Madame Lagarde ajoute que le règlement a été légèrement modifié notamment sur les dimensions des concessions et l'ajout de l'espace cinéraire et de ses modalités.

*** Le conseil municipal approuve à l'unanimité :**

- **Les nouveaux types et droits de concessions**
- **Le règlement inhérent qui sera annexé à la délibération**

Délibération n°2025-31 : Approbation d'une ligne de caverne créée en section D

Madame Lagarde explique que les cavernes sont de plus en plus demandées. Celles-ci se situent à l'entrée du cimetière, à gauche en rentrant, section D. Il s'agit de sépultures plus petites qui contiennent une urne avec les cendres du défunt.

Madame Lagarde propose de créer un ligne supplémentaire de cavernes afin de palier à la demande.

*** La création d'une nouvelle ligne de caverne est approuvée.**

Délibération 2025-32 : Autorisation à monsieur le maire de signer un contrat d'adjoint administratif 30h00 hebdomadaire à compter du 5 septembre 2025

Monsieur le maire fait part du départ d'un agent du secrétariat au 1^{er} septembre 2025. Une demande de mutation est arrivée en mairie.

Afin de le remplacer, la commune recherche un adjoint administratif 30h00 hebdomadaire. Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer un contrat à compter du 5 septembre 2025. Le contrat sera d'une durée d'un an renouvelable.

Toutes les formalités administratives à ce remplacement seront mises en œuvre.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat d'adjoint administratif 30 heures hebdomadaire à compter du 5 septembre 2025 pour une durée d'un an**

renouvelable.

Délibération 2025-33 : Autorisation à Monsieur le Maire de signer un contrat d'adjoint technique 30h00 hebdomadaire annualisés et modulés

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Jourdan qui informe le conseil qu'en avril 2025, un agent du groupe scolaire a demandé une disponibilité pour convenances personnelles et a été remplacé. L'ensemble des équipes étant très satisfait de cette personne, la commune souhaiterait, pour des raisons d'organisation, modifier la durée du temps de travail hebdomadaire de son contrat actuel.

Madame Jourdan explique que cet agent intervient au groupe scolaire mais également dans les bâtiments communaux. Il est proposé d'augmenter son temps de travail de 27h00 à 30h00 hebdomadaire annualisés et modulés. Le contrat sera pour une durée d'une année du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 et pourra être renouvelé si nécessaire.

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer ce contrat.

*** Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat d'adjoint technique 30 heures hebdomadaire annualisés et modulés à compter du 1er septembre 2025 pour une durée d'un an renouvelable.**

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Hue annonce que la piscine du plateau Est ouvrira ses portes le 1^{er} septembre 2025.

Monsieur Narcy demande une date de commencement des travaux de la piste cyclable. Monsieur Hue et Madame Lagarde indiquent un début de chantier prévu à partir de septembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.